

Acquérir les bases de connaissance des animaux de compagnie

Description

Vous souhaitez entrer en possession d'un animal de compagnie, ce dispositif d'enseignement prérequis en auto-formation **GRATUITE** vous est destiné.

La validation des quatre modules permet d'obtenir l'attestation « **Acquérir les bases de connaissance des animaux de compagnie** » permettant de pouvoir finaliser l'acquisition et l'accueil de votre compagnon animal via un professionnel ou une association de Protection Animale.

Objectifs

- ✓ Acquérir les connaissances de base minimum par espèce animale type permettant de pouvoir respecter les besoins liés à l'animal de compagnie afin de vivre en bien-être avec lui.
- ✓ Eviter par la prise de conscience des responsabilités liées à l'animal de compagnie, l'acquisition (achat ou adoption) inconsidérée par impossibilité de pouvoir offrir un cadre de vie respectueux.

Durée de la formation

4 à 8 heures d'autoformation (durée estimée en fonction de l'espèce animale désirée : chien, chat, NAC par espèce).

La consultation de son espace privé en ligne est libre et s'effectue en fonction de son rythme (dans la limite de 30 jours maximum déclenchée lors de la première connexion).

Public cible

Toute personne souhaitant acquérir un animal de compagnie, que ce dernier soit issu du commerce ou de la protection animale. Pour les détenteurs de l'ACACED et les professionnels animaliers, les modalités d'équivalence restent à définir.

Prérequis stagiaire

Cette auto-formation ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Prérequis techniques

Pour suivre les modules pédagogiques de cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son, d'une imprimante et d'un accès à Internet. Il est nécessaire d'avoir une connexion Internet ainsi qu'avoir accès à une imprimante pour éditer l'attestation de connaissance finale.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire en ligne auprès du [Ministère de l'Agriculture](#).

Le login et le mot de passe délivrés lors de l'inscription permettent d'accéder à la formation, sur le site www.eformation-xxx.fr

L'accès est valable **un mois** à dater de la première connexion.

Contenu de la formation

Le parcours du dispositif "**Acquérir les bases de connaissance des animaux de compagnie**" se compose de 4 modules indépendants :

✓ **Module « Besoins physiologiques »**

Ensemble des Savoirs permettant de comprendre le fonctionnement et les besoins de l'organisme de l'animal qui va être accueilli afin de connaître le cadre de vie devant être mis en place. Nutrition, santé, spécificités d'espèces et de races.

✓ **Module « Bien-être animal »**

Ensemble des Savoirs, Savoir Faire et Savoir être permettant de bien vivre en toute sociabilité et respect de l'autre (l'animal n'est pas un humain, il en est de même de ses attentes) Ethologie, comportement et pouvoir répondre aux besoins environnementaux à fournir tout au long de sa vie.

✓ **Module « Obligations et responsabilité législatives »**

La réglementation encadrant l'animal de compagnie existe et se doit d'être connue par chacun afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause et non pas lorsque c'est parfois trop tard (divagation, chien mordeur, dégâts occasionnés, problématique de voisinage, abandon, maltraitance...)

✓ **Module « Vivre ensemble »**

La société impose de connaître les règles de vie en collectivité interspécifique dans un cadre normé pour et par l'homme. La place laissée à l'animal est fonction du bon vouloir de chacun, des institutions (place des chiens dans la ville, législation autour du chien dit dangereux, ...) à l'individu (**module « Bien-être »**). Que se passe t'il lorsque l'on est « débordé », voire en incapacité de gérer et garder un animal (maladie, nuisances, animal en fugue, animaux errants, etc. ? Quels sont les dispositifs existants, que faire et comment le faire ?

Il existe de nombreux métiers et de nombreuses activités liés aux animaux de compagnie, petit tour d'horizon.

Méthodes pédagogiques

Chaque module est estimé de 1 heure à 2 heures.

La consultation du site Internet est libre et s'effectue en fonction de son rythme (dans la limite de 30 jours maximum déclenchée lors de la première connexion). Les quatre modules doivent être validés, il est possible de suivre ces modules dans l'ordre de son choix.

Les modules d'autoformation sont composés d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, vidéos, présentation assistée par ordinateur ludique, exercices auto-évaluatifs et témoignages de professionnels et de propriétaires (Ethologue, comportementaliste, nutritionniste, expert animalier reconnu, Institutionnel, Protection Animale, etc.) viennent enrichir les messages pédagogiques.

Validation

A la fin de chaque module, un questionnaire de validation(QCM) permet de savoir si le niveau de connaissances attendu est acquis. Chaque validation ouvre l'accès au module suivant. La réussite aux tests des quatre modules permet d'obtenir l'attestation de suivi (format PDF).

L'attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré). Cette attestation de réussite est téléchargeable pendant 30 jours.